

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 11 mai 2018

Jumelage

Le Conseil municipal souhaite la plus cordiale bienvenue à la délégation de la commune de Louzac Saint-André qui profite du pont de l'Ascension pour rendre une visite amicale aux habitants de Villeret actif au niveau du jumelage.

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du dimanche 10 juin 2018, Mme Aurélie Dandin ainsi que MM Pierre-Yves Müller et Zachary Marti.

Comptes 2017

L'un des points à l'ordre du jour de l'assemblée municipale du 4 juin prochain sera celui des comptes 2017. Voici quelques explications à ce sujet : Au 31 décembre 2017, le compte de résultat global boucle avec un excédent de charges de 17 483.59 francs. Si l'on enlève le résultat des comptes autofinancés qui sont l'alimentation en eau ainsi que le traitement des eaux usées et des déchets, le résultat du compte général se solde par un excédent de charges de 73 451.60 francs, tandis que le budget prévoyait un montant de 42 400 francs. Alors que les comptes autofinancés du traitement des eaux usées et des déchets se soldent par un excédent de revenus de 53 717.41 francs pour le premier et 16 680.77 francs pour le second, celui de l'alimentation en eau subit une perte de 14 430.17 francs, ceci dû à des dépenses imprévues pour l'entretien des conduites et installations du réseau d'eau. À rappeler que suite à la décision prise lors de la dernière assemblée communale et vu son résultat positif depuis plusieurs années consécutives, le tarif pour les eaux usées passe de CHF 3.50/m³ à CHF 2.35/m³ dès le 1er janvier 2018.

Concernant le chapitre finances et impôts, si les impôts des personnes physiques sont très stables 1 428 611.35 francs de recettes en 2017 contre 1 430 506.80 francs en 2016, il n'en est pas de même pour l'impôt des personnes morales. En effet, un montant de 282 149.10 francs a été perçu l'année dernière alors qu'en 2016, le compte bouclait avec un revenu de 604 143.15 francs (-321 994.05 francs). À noter qu'il est particulièrement difficile de budgéter ce poste, car il dépend notamment des paramètres liés à l'économie générale, qui peuvent être très fluctuants.

En 2017, les dépenses nettes d'investissement se montent à 605453 francs et l'amortissement du patrimoine administratif à 350468.45 francs.

Ces comptes ont été approuvés par le conseil municipal dans sa séance du 03 mai dernier.

Assemblée communale

L'assemblée communale du lundi 4 juin 2018, à 19h30, comprendra à son ordre du jour, l'acceptation des comptes communaux 2017, l'adoption du règlement sur le statut du personnel et les traitements, la présentation des décomptes finaux des travaux de réfection du mur de soutènement à la rue Neuve et pour le remplacement du véhicule principal de la voirie par un véhicule multifonction et polyvalent ainsi qu'une information sur l'évolution du projet scolaire. Pour rappel, il ne sera pas envoyé de convocation personnelle pour cette assemblée ordinaire du 4 juin 2018, et ce conformément au nouveau règlement d'organisation adopté récemment par l'assemblée communale. La convocation officielle ainsi que l'ordre du jour sont parus dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary du vendredi 27 avril 2018. Attention, l'horaire a changé, l'assemblée débutera à 19h30 !

Délégations

M. Richard Habegger participera à l'assemblée générale de la CEP, le mardi 15 mai 2018 à Courtelary ; M. Bruno Lemaitre représentera la commune à l'assemblée générale de Jura Bernois Tourisme, le jeudi 17 mai 2018 au Centre visiteurs CHEZ Camille Bloch à Courtelary ; M. Dave von Kaenel participera à l'assemblée générale du Centre régional de compétence de Tramelan, le jeudi 24 mai 2018 à Tramelan.

Accueil extrafamilial

Le Conseil municipal a accepté la prise en charge du 20% des frais pour un enfant qui fréquente une structure d'accueil extrafamilial dans la commune de Saint-Imier.

Food-Truck

Une réponse positive a été transmise à Mme Sylvie Clément qui souhaite installer son food-truck, le jeudi soir, dans le périmètre communal.

Compteurs d'eau

L'exécutif a accepté un crédit de 36'500 francs pour le remplacement du parc des radios qui transmettent les indices des compteurs d'eau. Ces appareils seront installés ces prochains mois par le service de la voirie. Nous vous prions de réserver bon accueil aux collaborateurs communaux en charge de ces travaux.

EDE

Espace découverte énergie convie la population à ses journées portes ouvertes à Mont-Soleil, les 12 et 13 mai 2018. De nombreuses activités gratuites seront offertes aux visiteurs. Pour de plus amples informations nous vous invitons à consulter le site Internet : www.espacedecouverte.ch.

Essai d'alarme

À la suite du dérangement technique survenu lors du test annuel des sirènes du 7 février 2018, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a immédiatement pris les mesures nécessaires pour éliminer le défaut qui était à l'origine d'une panne. Afin de s'assurer à nouveau du bon fonctionnement de l'ensemble du système d'alarme, l'OFPP a décidé de répéter le test des sirènes, le mercredi 23 mai 2018, dans toute la Suisse.

Permis de construire

Une demande de permis de construire a été déposée auprès de la Préfecture afin d'obtenir l'autorisation de démolir l'immeuble incendié qui se trouve à la rue des Pontins 3. La publication de ce projet dans le Feuille officielle d'avis du district de Courtelary devrait intervenir lors des prochaines semaines, après la réception des rapports officiels.

Combe-Grède

Nous rappelons à tous les randonneurs que le sentier de la Combe-Grède est toujours officiellement fermé. Sa réouverture est prévue pour le samedi 2 juin 2018. Durant le mois de mai, les bénévoles et amis du sentier remettront les barrières et travailleront d'arrache-pied afin de rendre praticable cet itinéraire pédestre apprécié loin à la ronde. Durant la semaine du 27 mai au 1er juin 2018, une entreprise spécialisée secondée par la protection civile s'occuperont de démonter et remplacer la passerelle endommagée par un bloc de pierre. Le personnel de la protection civile profitera également de remettre en état le chemin dans sa partie inférieure, celui-ci ayant subi des dommages importants suite au passage de l'ouragan Eleanor. Le Conseil municipal profite de remercier sincèrement toutes les personnes s'engageant et mettant tout en œuvre pour la remise en état du sentier. Leur engagement inconditionnel permet en effet d'offrir des conditions idéales aux amoureux de la randonnée pédestre.

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : Mme et M. Reichen Dunja et Heiner, Rue de la Côte 3, 2613 Villeret ; Projet : Pose de deux fenêtres de toiture, une sur le pan Ouest et une sur le pan Ouest ; Emplacement : parcelle n° 683, lieu-dit : Rue de la Côte 3, zone H2 ; Bâtiment ne figurant pas dans le recensement architectural de la commune.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 11 juin 2018.

Administration communale

Villeret, le 7 mai 2018